



- Mairie de Larra -  
- 31330 -

Date : 29/02/2024

Arrêté numéro : AM 5.2024.2  
Thème : Administration générale  
Type d'arrêté : Temporaire

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES ARRETES DU  
MAIRE**

Date d'affichage : 04/03/2024

**OBJET : PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE  
BOISSONS TEMPORAIRE**

**Le Maire de la commune de LARRA,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;  
Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L.3321-1, ordonnance du 17 décembre 2015 ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2009 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons ;  
Vu la demande de l'Association « *COMITE D'ANIMATION* » en date du 22 janvier 2024,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Mme La Présidente de l'association dénommée *COMITE D'ANIMATION*, est autorisée à vendre des boissons de troisième catégorie à l'occasion de la Saint Patrick qui aura lieu à Larra, du Samedi 16 mars, 18h00 au Dimanche 17 mars 2024, 3h00.

**Article 2 :**

Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Grenade sur Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,  
Jean-Louis MOIGN

